

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 13 septembre 2012

Présents : Claude Vignon, Paul Bertrand, Isabelle Bailliard, Giovanni Cadeddu, Carine Michel, Yves Guillet, Pierre Barbier, Valérie Guillet, Gérald Idelon
Absent : Martin Béchier, Sandra Perrier

Délibérations du conseil

- Suite à l'arrêt de travail de l'agent technique Mr Mickaël Bres, un contrat à durée déterminée sera signé avec Mr Bernard Capdeville pendant toute la durée de l'arrêt maladie. *Voté à l'unanimité.*
- Le dossier d'électrification de la future boulangerie est présenté par le SDED : le raccordement au réseau est estimé à 3 987 €TTC, pour une participation communale après subventions de 2 000€. Le projet et son financement sont approuvés. *Voté à l'unanimité*
- La Décision modificative n°2 du budget du service de l'eau et assainissement est approuvée : intégration de l'achat d'un surpresseur et diminution de crédits pour les lignes combustibles et frais d'entretien. *Voté à l'unanimité*
- La décision modificative n°2 du budget communal est approuvée : changements de numéros de comptes. *Voté à l'unanimité*

Décisions du conseil

- Il ne sera pas accepté d'offres au rabais pour la prochaine vente de bois organisée par l'ONF à l'automne.
- ONF Energie propose à la commune la passation d'un contrat d'approvisionnement en bois décheté pour trois ans, sur la base de 27,50€HT le MAP, avec une actualisation annuelle. La proposition est acceptée.
- Suite à l'orage exceptionnel du 27 mai, la commune a reçu le rapport d'expertise du Bureau de Recherches Géologiques et Minières au sujet de la coulée hyperconcentrée au droit du futur lotissement « Le Buëch » et du glissement de terrain sur le ruisseau au droit de l'établissement « l'Edelweiss ». Ce rapport conclut par des recommandations d'aménagements des terrains et des berges. Ce rapport sera transmis aux propriétaires des terrains concernés. Etant donné l'ampleur des aménagements prescrits au sujet du glissement de terrain, la commune sollicitera le portage de l'opération par la Communauté des Communes du Vercors, dans le cadre d'aides exceptionnelles de l'Etat et du Conseil Général.
- La demande de Mme Morin de parer en pierres sèches la tombe de son mari est acceptée.
- L'adhésion à l'UCAV pour l'année 2013 est approuvée pour un montant de 100€.
- Un devis sera demandé pour la rénovation des volets en bois de l'immeuble de la poterie. La Dotation Cantonale au Patrimoine sera sollicitée auprès du Conseil Général à hauteur de 50%.

informations au conseil

→ Le maire et la secrétaire de mairie informent le conseil de la récente difficulté de la commune à obtenir des financements, lignes de trésorerie ou emprunts, en raison du contexte économique international. Le remboursement de l'encours de la ligne de trésorerie est obligatoire à l'échéance en décembre 2012, et les différentes banques contactées ne sont pas en mesure de faire des offres de prêts pour le moment. Le financement des projets en cours (boulangerie, lotissement, voirie...) est problématique, ce qui questionne le lancement de nouveaux projets. Le Conseil général et la Préfecture sont alertés, les établissements bancaires seront recontactés dans la perspective de futurs débloquages de fonds nationaux.

→ Le Maire informe le conseil de la réponse négative qui sera transmise à Mr Renous suite à sa demande de recours contre le permis de construire accordé à Mr Krattinger en juin.

Secrétaire de séance : Gérald Idelon